

FORMATION : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

EN VISIOCONFÉRENCE

SUR INSCRIPTION VIA VOTRE COLLECTIVITÉ



Samedi 3 avril 2021

14h

Intervenant.e.s :

Laure DESCUBES, Co-Responsable du Comité Local du territoire zéro chômeur de Thiers.

Boris SURJON, chargé de mission Pôle emploi et Co-Responsable du Comité Local du territoire zéro chômeur de Thiers.

PRÉSENTATION :

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le cadre de la seconde loi d'expérimentation :

- Les fondamentaux du projet
- L'habilitation des territoires (décret et cahier des charges), comment devenir un territoire de plein emploi volontaire ?

Pour cela nous présenterons les 4 phases :

- Fabrique du consensus territorial (mobilisation des partenaires).
- Identification des personnes privées d'emploi.

- Recensement des activités économiques.
- Création de l'entreprise à But d'emploi (le modèle économique).

- Réponses aux questions diverses (prévoir un temps assez long car en général la présentation entraîne de nombreuses questions et des échanges).

Formations d'élu•es

par Le Formateur des collectivités

**FORMATION :
TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR**

Formation en visioconférence
SUR INSCRIPTION via votre collectivité

SAMEDI 3 AVRIL 2021

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

FORMATION : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

SAMEDI 3 AVRIL 2021

EN VISIOCONFÉRENCE
SUR INSCRIPTION VIA VOTRE COLLECTIVITÉ

Pour tout renseignement, vous pouvez
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de toutes les collectivités locales, établissements publics intercommunaux, des régions et départements.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019.**

Le coût de cette prestation sera facturé par FDC - le formateur des collectivités sur la base de tarifs établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formation Territoire Zéro Chômeur

Samedi 3 avril 2021

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elus et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|--|------|---|------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitant-es..... | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000..... | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000..... | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000..... | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité